

# XVI<sup>e</sup> Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Antananarivo (Madagascar), les 26 et 27 novembre 2016



## Résolution sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone

**Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage**, réunis les 26 et 27 novembre 2016, à Antananarivo (Madagascar), à l'occasion du XVI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie,

**Rappelant** notre détermination à œuvrer pleinement en faveur de la paix, de la démocratie, des droits de l'Homme et de l'État de droit au sein de l'espace francophone ;

**Réaffirmant** notre attachement à la Charte de la Francophonie ainsi qu'aux instruments qui régissent l'action de l'Organisation en matière de développement démocratique, de prévention, gestion et règlement des conflits, en particulier la Déclaration de Bamako (2000) et celle de Saint Boniface (2006) ;

**Soulignant** la nécessité d'accroître notre vigilance dans un contexte international caractérisé par des menaces sécuritaires transversales et multiformes qui mettent gravement en péril la paix et la stabilité de nos États ;

**Relevant** les progrès accomplis au cours des dernières années dans l'espace francophone en matière de consolidation de la démocratie, de stabilisation de la vie politique et de renforcement de l'État de droit ;

**Demeurant néanmoins préoccupés** par la persistance de difficultés dans la conduite de certains processus électoraux pouvant être sources de situations de tensions politiques et de crises au sein de l'espace francophone ;

**Prenant en compte** la réflexion engagée par le Secrétaire général des Nations unies pour adapter les réponses aux défis posés à la paix et à la sécurité et dont les conclusions s'inscrivent dans la logique de prévention et les priorités des actions de l'Organisation internationale de la Francophonie, notamment en faveur du renforcement des capacités nationales, d'une place accrue de la société civile et de la jeunesse, et d'une plus grande implication des femmes dans la prévention et la résolution des conflits ;

**Exprimons**, à nouveau, notre appui à l'Organisation internationale de la Francophonie pour ses actions en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, et l'exhortons à intensifier ses efforts en soutien à la prévention et à la gestion des crises et des conflits ainsi qu'à l'accompagnement des processus de transition et à la consolidation de la paix ;

**Saluons** le bon déroulement du processus de transition au **Burkina Faso**, matérialisé par l'organisation réussie des élections présidentielle et législatives du 29 novembre 2015 ainsi que l'attitude exemplaire du peuple burkinabé et sa détermination en faveur d'un processus électoral pacifique et démocratique ;

**Félicitons** les autorités de la transition pour leur engagement en faveur du rétablissement de l'ordre politique et constitutionnel au Burkina Faso ;

**Apprécions** le rôle de facilitation et d'accompagnement joué par les organisations et États partenaires du Burkina Faso, en particulier dans le cadre du Groupe international de suivi et d'accompagnement de la transition (GISAT). Saluons, à cet égard, la contribution significative apportée par la Francophonie à la transition et en particulier à la préparation et à la tenue d'élections libres, fiables et transparentes ;

**Exprimons** nos encouragements et notre solidarité aux autorités burkinabè dans leurs efforts pour répondre aux aspirations du peuple burkinabé en matière de consolidation de l'État de droit, de démocratie et de paix ainsi que de développement. À ce titre, assurons ces autorités de notre plein soutien pour la mise en œuvre du Plan national de développement économique et social ;

**Exprimons** notre vive préoccupation face à la situation politique dans laquelle se trouve le **Burundi**, à la persistance de graves<sup>1</sup> violations des droits de l'Homme et aux restrictions des libertés, notamment des libertés d'expression, de la presse et d'association ainsi que face à la situation humanitaire des populations déplacées et réfugiées ;

**Insistons** sur la nécessité, pour les acteurs burundais de privilégier un règlement pacifique de la crise que traverse leur pays, et ce, sur la base et dans le respect de l'Accord d'Arusha ;

**Appelons** les autorités burundaises à poursuivre les efforts menés en vue d'un dialogue réellement inclusif avec toutes les parties à la crise attachées à une solution pacifique et l'ensemble des acteurs à s'engager concrètement dans les sessions de dialogue inter-burundais, sous médiation de la Communauté est-africaine, menées par le facilitateur et ancien président tanzanien, M. Benjamin Mkapa, à qui nous renouvelons tout notre soutien. Appelons les autorités burundaises à coopérer avec l'Organisation des Nations unies pour mettre en œuvre les récentes résolutions du Conseil de sécurité et du Conseil des droits de l'Homme ;<sup>2</sup>

**Saluons et encourageons** les efforts déployés par les partenaires régionaux et internationaux en faveur de la recherche d'une issue définitive à cette crise ;

**Réitérons** la disponibilité et la détermination de la Francophonie à tout mettre en œuvre, notamment par l'envoi, dans les plus brefs délais, d'une mission de l'envoyé spécial de la Secrétaire générale, M. Pascal Couchepin, ancien président de la Confédération suisse, pour contribuer à restaurer la confiance entre les acteurs politiques burundais et à rétablir, de manière durable, la paix au Burundi ;

**Déplorons** la division qui perdure sur **l'île de Chypre** depuis trop longtemps ;

**Saluons** l'engagement déterminé des deux communautés et appuyons leurs efforts et ceux des Nations unies pour trouver une solution durable, globale et juste au problème chypriote et réunifier Chypre, son peuple et ses institutions ;

**Demandons** l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies et notamment la résolution 1251 (29 juin 1999), afin d'aboutir à un État de Chypre doté d'une souveraineté, d'une personnalité internationale et d'une citoyenneté uniques, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance garanties, composé de deux communautés politiquement égales, telles qu'elles sont décrites dans les résolutions précitées du Conseil de sécurité, au sein d'une fédération bicommunautaire et bizonale, excluant toute forme de partition ou d'union avec un autre pays par un règlement compatible avec l'acquis communautaire de l'Union européenne dont Chypre est un État membre ;

---

<sup>1</sup> Le Burundi a émis une réserve sur le terme « graves ».

<sup>2</sup> Le Burundi a émis une réserve sur la phrase « Appelons les autorités burundaises à coopérer avec l'Organisation des Nations unies pour mettre en œuvre les récentes résolutions du Conseil de sécurité et du Conseil des droits de l'Homme ».

**Réitérons** l'importance d'éviter toute forme de déclarations et d'actions qui pourraient augmenter les tensions, la nécessité de conserver un climat de confiance, toutes les parties devant faire preuve d'un esprit constructif afin de faciliter la poursuite du processus de négociation ;

**Saluons** la feuille de route en six points signée par les acteurs politiques de **Guinée-Bissau** le 10 septembre 2016, sous l'égide de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CÉDEAO), visant à sortir de la crise politique, notamment par la relance du dialogue entre les forces politiques et la formation d'un gouvernement consensuel et inclusif ;

**Exhortons** les autorités et acteurs politiques bissau-guinéens à mettre en œuvre sans délai la feuille de route précitée, pour créer les conditions d'un cadre institutionnel viable et politique apaisé, nécessaire à la relance politique, économique et sociale du pays ;

**Prenons acte** de la nomination d'un nouveau Premier ministre de consensus, conformément à l'Accord de Conakry ;

**Rappelons** la disponibilité et la détermination de la Francophonie, aux côtés des partenaires extérieurs, à apporter son appui aux autorités et institutions bissau-guinéennes en vue de la consolidation de la paix et de la démocratie ;

**Déplorons** les pertes en vies humaines et les dégâts matériels importants occasionnés par le passage du cyclone Matthew et réaffirmons notre solidarité avec le peuple et le gouvernement d'**Haïti** ;

**Prenons note** des initiatives engagées en Haïti par les acteurs nationaux pour permettre le financement et l'aboutissement du processus électoral initié en 2015 et mettre ainsi un terme à la période de transition que traverse le pays ;

**Saluons** la tenue des élections présidentielle et législatives partielles le 20 novembre 2016 et appelons le Conseil électoral, de concert avec les autorités publiques et les acteurs politiques, à conduire le processus à son terme selon le nouveau calendrier électoral établi ;

**Exhortons** les acteurs politiques à œuvrer en faveur du renforcement de l'État de droit et de l'apaisement durable de la vie politique ;

**Encourageons** les États et organisations partenaires à poursuivre leur mobilisation pour soutenir, d'une part, les efforts de renforcement de la démocratie et de l'État de droit, et d'autre part, ceux en faveur, notamment, de la lutte contre les vulnérabilités environnementales, afin de créer les conditions nécessaires au développement économique et social en Haïti ;

**Demeurons** préoccupés par la gestion de la question des migrants haïtiens en République dominicaine et invitons les deux États à trouver une solution concertée basée sur le plein respect des droits, sans préjudice des intérêts de chaque partie ;

**Réitérons** la disponibilité de la Francophonie à poursuivre sa mobilisation en faveur de la consolidation de la paix et du renforcement de la démocratie en Haïti ;

**Affirmons** notre plein soutien aux efforts des co-présidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en vue du règlement pacifique du conflit du **Haut-Karabagh** ;

**Appelons** toutes les parties au conflit à s'abstenir de toute tentative de recours à la menace ou à l'emploi de la force qui risquerait de compromettre l'avenir du processus de paix, les invitons à poursuivre les négociations sur la base des principes proposés par les co-présidents du Groupe de Minsk, comme un ensemble indivisible, en particulier ceux qui se rapportent au non recours à la force ou à la menace de la force, à l'intégrité territoriale, à l'égalité de droits et à l'autodétermination des peuples comme fondement d'une solution équilibrée et durable de ce conflit ;

**Réaffirmons** notre attachement au respect total de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du **Liban** et rappelons la nécessité de préserver ses institutions constitutionnelles, d'y maintenir la stabilité et d'œuvrer à la préservation des valeurs humanistes qui le caractérisent, celles de tolérance, d'inclusion, et d'acceptation de la diversité religieuse, culturelle et politique ;

**Assurons** le Liban de notre plein soutien dans un contexte de crises, et invitons les partenaires et amis du Liban à honorer leurs engagements, en termes d'aide au développement et d'assistance humanitaire, dans le but de renforcer les capacités institutionnelles libanaises ;

**Exprimons** notre solidarité avec le peuple et les autorités du Liban et saluons le courage, la générosité et l'abnégation dont ils font preuve pour surmonter les défis auxquels ils sont confrontés du fait des graves conflits armés qui secouent le Moyen-Orient ainsi que de leurs conséquences pouvant déstabiliser l'équilibre social, économique, sécuritaire et politique du pays ;

**Condamnons** les attaques terroristes perpétrées au Liban et l'enlèvement de soldats libanais par des groupes terroristes et saluons les efforts des forces armées libanaises dans leurs combats contre ces groupes et leur contribution au maintien de la sécurité et la stabilité du pays ;

**Réitérons** notre grave préoccupation quant aux conséquences de l'afflux massif de plus de 1,5 million de ressortissants syriens, dont plus d'un million enregistrés comme réfugiés auprès du Haut-commissariat aux réfugiés, sur le territoire libanais, un nombre qui, additionné au nombre élevé de réfugiés palestiniens présents ou enregistrés au Liban depuis 1948, représente près de la moitié de la population libanaise, et fait du Liban le pays qui détient dans le monde le record du plus grand nombre de déplacés et de réfugiés par habitant et par km<sup>2</sup>. Dans ce contexte, nous rappelons la nécessité de renforcer les capacités libanaises et de répondre à l'urgence humanitaire. Nous considérons que la seule solution durable pour les réfugiés et déplacés syriens au Liban est leur retour en toute sécurité dans leur pays et nous rappelons la nécessité de créer les conditions pour ce retour, dans le respect de la souveraineté du Liban et des principes pertinents du droit international, notamment du principe du non-refoulement ;

**Saluons** l'élection d'un nouveau président de la République libanaise, après deux ans et demi de vacance présidentielle ;

**Condamnons** fermement les attaques terroristes et les actes de violence qui continuent d'être perpétrés au **Mali** par les groupes armés non signataires de l'accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger ;

**Exprimons** aux autorités et à l'ensemble du peuple malien la solidarité de la famille francophone et les assurons de notre plein et entier soutien ;

**Soutenons** la mise en œuvre effective de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger et signé le 15 mai 2016 à Bamako et invitons, à cet égard, toutes les parties maliennes à contribuer sans réserve à sa mise en œuvre intégrale et consensuelle ;

**Nous félicitons** de l'adoption le 29 juin 2016 par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies de la résolution 2295 prorogeant jusqu'au 30 juin 2017 le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (Minusma) et renforçant ses effectifs militaires et policiers en vue de doter cette mission des capacités nécessaires à l'accomplissement de son mandat ;

**Encourageons** la communauté internationale à apporter son plein appui aux efforts du gouvernement malien dans le cadre du renforcement de la démocratie et de l'État de droit et réitérons la disponibilité de la Francophonie à accompagner les efforts des autorités maliennes dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord d'Alger et de la consolidation de l'État de droit ;

**Saluons** le déroulement démocratique et apaisé des élections présidentielle et législatives de décembre 2015, février et mars 2016, qui ont consacré le retour à l'ordre constitutionnel en **République centrafricaine** (RCA) ;

**Réaffirmons** aux autorités centrafricaines la solidarité et le soutien de la famille francophone dans leur détermination à relever les nombreux défis liés à la consolidation de la paix, à la reconstruction économique et sociale ainsi qu'à la réconciliation nationale et la lutte contre l'impunité ;

**Saluons** l'action de M. Denis Sassou Nguesso, président de la République du Congo et médiateur international, pour son implication personnelle et les efforts constants qu'il a déployés pour contribuer à la réussite du processus de transition et une sortie de crise pacifique ;

**Saluons** les autorités et les acteurs de la transition qui, à travers leurs efforts, ont permis la conduite sereine et apaisée de ce processus jusqu'à son terme ;

**Nous félicitons** des initiatives politiques déployées par la Secrétaire générale de la Francophonie avec son envoyé spécial, M. Louis Michel, ancien vice-premier ministre belge, en étroite collaboration avec les autres partenaires régionaux et internationaux, et du caractère significatif du concours technique apporté par l'Organisation internationale de la Francophonie au processus de transition ;

**Souignons** le rôle déterminant des pays de la région et des partenaires internationaux, en particulier les Nations unies, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'Union européenne, et l'Organisation de la coopération islamique, en faveur de la pacification et de la stabilisation de la RCA. Saluons l'action déterminante de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en République centrafricaine (Minusca) et des forces françaises de l'opération Sangaris dans le rétablissement de la sécurité en RCA ;

**Demeurons** néanmoins préoccupés face à la persistance de la présence des éléments armés anti-balakas et ex-Séléka implantés dans certaines parties du territoire centrafricain, où ils continuent d'entretenir un climat d'insécurité en commettant des exactions ;

**Encourageons** les autorités à poursuivre les efforts visant à matérialiser les conclusions du Forum national de Bangui de mai 2015 et à mettre en œuvre les processus de désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement (DDRR) et la réforme du secteur de sécurité (RSS) ;

**Invitons** la communauté internationale et en particulier l'Organisation internationale de la Francophonie, à poursuivre avec le même élan son appui à la République centrafricaine dans le cadre de la consolidation de la paix et de la restauration intégrale de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire centrafricain, et saluons à cet égard la tenue, le 17 novembre 2016 à Bruxelles, de la Conférence des bailleurs ;

**Déplorons** les heurts et les violences survenus en **République démocratique du Congo** (RDC) les 19 et 20 septembre derniers ;

**Invitons** toutes les parties prenantes congolaises au sens des responsabilités afin de surmonter, de manière pacifique, dans une démarche véritablement inclusive, les difficultés liées à la gestion du calendrier électoral. Saluons à cet égard les tentatives de la Commission épiscopale nationale du Congo pour rendre l'accord du 18 octobre 2016 plus inclusif ;

**Rappelons** notre attachement aux valeurs de paix, de démocratie et des droits de l'Homme, notamment les libertés publiques ;

**Exhortons** les autorités compétentes à intensifier leurs efforts pour organiser les élections présidentielle et législatives dans les délais les plus brefs et consensuels, et dans le respect de la Constitution ;

**Nous félicitons** des efforts déployés par la communauté internationale, en particulier la facilitation de l'Union africaine et de son groupe de soutien, qui ont permis la tenue du dialogue inter-congolais, dont nous saluons la dynamique et qu'il convient d'approfondir afin d'assurer l'adhésion de toutes les parties aux modalités d'organisation des élections ;

**Encourageons** le nouveau Premier ministre à mettre tout en œuvre pour créer des conditions favorables à l'ouverture et au rassemblement, notamment en poursuivant la prise de mesures de confiance et d'apaisement ;

**Exprimons** par ailleurs notre grave préoccupation face à l'insécurité qui prévaut dans l'Est de la RDC et condamnons fermement les massacres des civils, qui continuent d'être perpétrés par des groupes armés. Invitons la communauté internationale, à travers notamment la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation de la République démocratique du Congo (Monusco), et les forces armées de la RDC à intensifier leur coopération en vue du rétablissement durable de la sécurité et de la paix dans cette partie du pays ;

**Encourageons** les autorités de la **République du Congo** et l'ensemble des acteurs congolais à multiplier les efforts de dialogue afin de promouvoir la restauration de la confiance et la consolidation de la paix dans ce pays ;

**Rappelons** la nécessité de respecter les droits de l'Homme en toutes circonstances, notamment dans le cadre des procédures engagées contre certains responsables politiques à la suite du contentieux né de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;

**Réitérons** l'engagement de la Francophonie à apporter aux autorités congolaises le soutien nécessaire à la mise en œuvre des réformes prévues dans le cadre de la nouvelle constitution issue du référendum du 25 octobre 2015 ;

**Exprimons** notre préoccupation face à la situation en **mer de Chine méridionale** et, prenant en compte les récents développements dans la région, appelons les parties concernées à observer la plus grande retenue et à régler leurs différends de manière pacifique, conformément au droit international, y compris la Convention des Nations unies de 1982 sur le droit de la mer. Saluons les efforts visant à contribuer au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité, ainsi que de la liberté et de la sécurité de navigation maritime et aérienne dans la région ;

**Exprimons** notre préoccupation face aux restrictions des libertés fondamentales en **Thaïlande**, comme la liberté d'expression et de réunion, en particulier à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme, de la société civile et des opposants politiques ;

**Prenons note** de l'adoption par référendum d'une nouvelle constitution ;

**Appelons** à la tenue d'un dialogue politique inclusif pour l'engagement d'un véritable processus de transition démocratique devant conduire au retour à un gouvernement civil par l'organisation d'élections crédibles, que les autorités thaïlandaises se sont engagées à tenir dans leur feuille de route ;

**Réaffirmons** notre attachement au respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de **l'Ukraine**, au principe de la résolution des conflits par des moyens pacifiques afin d'instaurer la stabilité et de renforcer le bon voisinage entre les États ;

**Saluons** les efforts engagés par les partenaires internationaux, notamment l'OSCE, et ceux menés dans le cadre du format Normandie, pour accompagner la pleine mise en œuvre des accords de Minsk et la consolidation du cessez-le-feu ;

**Appelons** les parties prenantes à respecter l'ensemble de leurs engagements internationaux en matière de droits de l'Homme et de droit international humanitaire.

# XVI<sup>e</sup> Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Antananarivo (Madagascar), les 26 et 27 novembre 2016



## Résolution sur la création d'une entité au sein de l'OIF pour la promotion de l'égalité femme-homme, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles

**Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage**, réunis les 26 et 27 novembre 2016 à Antananarivo, à l'occasion du XVI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie,

**Conscients** de l'importance des femmes et des filles comme actrices de développement, ainsi que de leur rôle indéniable en tant que vecteurs de paix, tel que réaffirmé lors du Sommet de Dakar, en 2014 ;

**Considérant** la Convention des Nations unies de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, toutes les déclarations et résolutions des Nations unies contre les discriminations et violences faites aux femmes et aux filles, ainsi que celles du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité, adoptées à ce jour ;

**Réaffirmant** l'engagement de la Francophonie en faveur de la mise en œuvre effective du Programme d'action de Beijing de 1995 et des textes issus de ses conférences d'examen ;

**Saluant** les engagements pris dans le cadre de la Déclaration finale de Luxembourg, lors de la Conférence des femmes de la Francophonie, *Femmes, pouvoir et développement*, tenue les 4 et 5 février 2000 ;

**Réitérant** notre volonté de voir l'Organisation internationale de la Francophonie consolider ses efforts en matière de lutte contre les discriminations et les violences à l'égard des femmes et des filles, et travailler en synergie avec les réseaux des femmes au sein de l'espace francophone et avec ONU-Femmes, partenaire de l'Organisation internationale de la Francophonie ;

**Rappelant** l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies de résolutions instituant une Journée internationale de la femme le 8 mars, celle de la fille le 11 octobre et celle des veuves, le 23 juin ;

**Réaffirmant** notre engagement, pris lors du Sommet de Dakar, de nous mobiliser pour mettre fin à toutes les formes de violences subies par les femmes et les filles et à faire appliquer le Plan d'action francophone sur les violences faites aux femmes et aux filles adopté le 4 mars 2013 ;

**Nous fondant** sur la Déclaration francophone relative à l'autonomisation économique des femmes, adoptée le 9 mars 2015, et sur la Stratégie économique pour la Francophonie ;

**Saluant** l'adoption de l'Agenda 2030 pour le développement durable, en septembre 2015, et **rappelant** l'importance de l'accès à une éducation de base de qualité pour tous et pour toutes ainsi qu'à la formation tout au long de la vie, comme fondements essentiels du développement durable de nos pays ;

**Réaffirmant** notre engagement à promouvoir les Objectifs du développement durable (ODD) adoptés en septembre 2015, en particulier l'Objectif 5, qui demande de parvenir à l'égalité des sexes et d'autonomiser toutes les femmes et les filles ainsi que la transversalité de cet objectif pour la mise en œuvre de l'ensemble de l'Agenda ;

**Conscients** de l'apport nécessaire des femmes, qui représentent la moitié ou plus de la population de nos pays, vecteurs des valeurs humaines et force sociale, politique et économique indispensable pour le développement ;

**Convaincus** de l'importance d'œuvrer de concert au sein de l'espace francophone en faveur de la promotion de l'égalité femme-homme, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles ;

**Invitons** la Secrétaire générale à créer, au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie, une entité permanente spécifiquement dédiée à la promotion des femmes et des filles et ayant pour missions :

- au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie,
  - de fédérer, coordonner et suivre toutes les initiatives relatives à la promotion de l'égalité femme-homme, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles mises en œuvre dans les différentes directions ;
  - de diffuser les outils nécessaires pour l'autonomisation des femmes et des filles ;
  - de permettre l'échange de bonnes pratiques et d'expériences en lien avec les réseaux institutionnels de la Francophonie ;
  - de permettre la création de partenariats pour le financement des initiatives visant la promotion des femmes et des filles ;
- au sein de l'espace francophone,
  - d'assurer la pleine participation des femmes à la prise de décision dans l'espace public et dans les instances publiques ;
  - de porter un plaidoyer fort pour mettre fin à toute forme de violences à l'égard des femmes et des filles, en particulier les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants, les mariages forcés et les mariages précoces ainsi que les violences liées au genre en milieu scolaire, et en faveur de l'égalité femme-homme, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles dans tous les domaines d'intervention de la Francophonie ;
  - d'encourager toutes les initiatives permettant aux filles de s'orienter vers toutes les filières et tous les domaines de la vie sociale et professionnelle ;
  - de recueillir et d'analyser les données sur la situation des femmes et des filles dans l'espace francophone ;
  - d'accompagner les États et gouvernements membres dans la mise en œuvre de leurs politiques sur ces questions ;

**Invitons** la Secrétaire générale à faire rapport tous les deux ans sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des missions de cette entité ;

**Demandons** par ailleurs à l'Organisation internationale de la Francophonie, aux opérateurs directs de la Francophonie et à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) de proposer une Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité femme-homme, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles visant à renforcer les synergies entre les politiques mises en œuvre par les institutions de la Francophonie.

# XVI<sup>e</sup> Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Antananarivo (Madagascar), les 26 et 27 novembre 2016



## Résolution sur la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents pouvant conduire au terrorisme

**Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage**, réunis les 26 et 27 novembre 2016 à Antananarivo, à l'occasion du XVI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie,

**Exprimant** notre grande préoccupation face à la radicalisation menant à la violence et aux actes d'extrémisme violent qui frappent le monde et en particulier l'espace francophone ;

**Rappelant** la Charte de la Francophonie (2005), la Déclaration de Bamako sur la démocratie, les droits et les libertés dans l'espace francophone (2000) et la Déclaration de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine (2006) ;

**Considérant** la Déclaration universelle des droits de l'Homme de l'Organisation des Nations unies (ONU) visant à assurer le respect universel et effectif des droits de l'Homme et des libertés fondamentales ;

**Saluant** le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, proposé par le Secrétaire général de l'ONU le 24 décembre 2015, et la 5<sup>e</sup> résolution sur l'examen de la stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies du 1<sup>er</sup> juillet 2016 ;

**Rappelant** la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ;

**Saluant** la mise en œuvre de l'initiative *Libres Ensemble*, proposée par la Secrétaire générale de la Francophonie, qui fait la promotion des valeurs de paix, de diversité, de liberté et de solidarité face au repli sur soi, à la peur et au rejet de l'autre, ainsi que la Conférence internationale sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation violente organisée à son initiative du 6 au 8 juin 2016, à Paris ;

**Accueillant** favorablement l'Appel de Québec, issu de la Conférence Québec-Unesco *Internet et la radicalisation des jeunes : prévenir, agir et vivre ensemble*, qui s'est tenue du 30 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2016. En effet, cet appel enjoint les organisations internationales, les gouvernements, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et la société civile à une collaboration internationale accrue en matière de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents ;

Face aux périls de la radicalisation et de l'extrémisme violents pouvant conduire au terrorisme,

**Soulignons** l'importance d'œuvrer à la prévention et d'élaborer des alternatives à la violence armée en rendant le contrat social et le dialogue plus inclusifs, par le respect de la diversité, la résolution pacifique des conflits, la lutte contre l'impunité, le renforcement de la bonne gouvernance, le respect des droits de l'Homme, le respect de la vie humaine et de la sécurité des personnes, le respect de l'État de droit, l'implication des populations – notamment des femmes et des jeunes en particulier dans la chose publique –, l'éducation, le renforcement des compétences, une plus juste redistribution des richesses et la facilitation de l'accès à l'emploi ;

**Poursuivons** résolument le déploiement de la Stratégie économique pour la Francophonie et de la Stratégie jeunesse de la Francophonie, et demandons à l'Organisation internationale

de la Francophonie (OIF) de poursuivre ses actions en ce sens afin d'offrir aux jeunes de notre espace des perspectives d'avenir ;

**Encourageons** les initiatives et les partenariats de recherche nationaux et internationaux utiles aux décideurs publics visant à mieux comprendre et prévenir les phénomènes de la radicalisation et de l'extrémisme violents pouvant conduire au terrorisme et à proposer des solutions adaptées aux réalités plurielles de notre espace ;

**Encourageons** également le partage ou la diffusion des programmes de dé-radicalisation en cours au niveau de certains pays membres de la Francophonie ;

**Réitérons** notre engagement à renforcer la relation de confiance entre l'État et la société par la promotion de la bonne gouvernance et de la redevabilité des institutions, la lutte contre les injustices socioéconomiques et contre la corruption, le respect des droits de l'Homme, l'offre d'une éducation de qualité accessible à tous, le respect et la promotion du pluralisme des médias et de la liberté d'expression, y compris sur Internet, l'intégration des jeunes dans le monde du travail, le renforcement de l'État de droit et de la démocratie, la résolution des conflits et la consolidation de la paix ;

**Saluons et encourageons** les initiatives des réseaux institutionnels de la Francophonie issus du Programme d'action de Bamako qui visent à examiner les enjeux de la radicalisation et de l'extrémisme violents pouvant conduire au terrorisme, en vue d'éradiquer ces phénomènes ;

**Déployerons** des actions favorisant le mieux vivre ensemble au sein de nos sociétés et en lien avec les initiatives locales, régionales et internationales visant le même objectif ;

**Décidons** de promouvoir l'émergence de sociétés inclusives, fondées sur les valeurs de paix, de tolérance, de respect de la diversité, des droits de l'Homme et des principes de l'État de droit, visant en particulier les personnes en situation vulnérable, notamment les jeunes, qui risquent de se radicaliser et d'être attirées par l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme ;

**Réitérons** nos engagements en matière de liberté d'expression, de libertés démocratiques et de droits de l'Homme, valeurs fondamentales de la Francophonie et garanties essentielles de sociétés apaisées, et **veillerons** au respect du droit humanitaire et de l'État de droit dans l'application des mesures de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents pouvant conduire au terrorisme ;

**Condamnons** sans réserve les discours de haine et les actes terroristes ;

**Appelons** l'OIF, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et les opérateurs directs de la Francophonie à se mobiliser autour d'actions concrètes et concertées en appui aux initiatives gouvernementales et multilatérales portant sur la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents pouvant conduire au terrorisme, à favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes de prévention ainsi que les partenariats de recherche visant à mieux appréhender ces phénomènes au sein de notre espace ;

**Encourageons** l'OIF, l'APF et les opérateurs directs de la Francophonie, en collaboration avec ses États et gouvernements membres qui œuvrent de manière efficace et dynamique à des initiatives similaires, à mettre en place un réseau francophone de prévention de la radicalisation afin d'échanger et de diffuser des bonnes pratiques, et à favoriser l'engagement de jeunes volontaires francophones sur des missions de prévention primaire ;

**Invitons** la Secrétaire générale de la Francophonie à travailler de concert avec l'ONU et les autres partenaires internationaux et régionaux en vue de soutenir les efforts de ses États et gouvernements membres et de favoriser la création de synergies complémentaires visant la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents pouvant conduire au terrorisme.

# XVI<sup>e</sup> Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Antananarivo (Madagascar), les 26 et 27 novembre 2016



## Résolution sur la formation professionnelle et technique

**Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage**, réunis les 26 et 27 novembre 2016 à Antananarivo, à l'occasion du XVI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie,

**Rappelant** l'adoption en 2014 au Sommet de Dakar d'une résolution sur l'éducation et la formation des femmes et des jeunes à l'ère du numérique, et des stratégies économique et jeunesse qui favorisent une éducation accessible et de qualité ;

**Rappelant** que les jeunes et les femmes sont les acteurs du développement les plus marginalisés dans les processus économiques actuels et qu'en améliorant leur accès à une formation en adéquation avec les besoins du marché du travail et leurs aspirations, la Francophonie peut accroître leur participation à une croissance économique durable et inclusive ;

**Reconnaissant** l'importance de la formation professionnelle et technique (FPT) pour le développement économique et social de nos pays, notamment l'insertion socioéconomique des jeunes et des femmes ;

**Soulignant** le rôle de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et en particulier du nouvel Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEFF), dans la mise en place de programmes innovants dans le domaine de la formation professionnelle et technique ;

**Soulignant** également l'expertise de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (Confémen) qui lançait déjà en 2010 son document de réflexion et d'orientation sur l'insertion des jeunes dans la vie active par la formation professionnelle et technique ;

**Conscients** de l'importance de favoriser l'accès pour tous à une éducation inclusive et équitable de qualité et de promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ;

**Convaincus** que l'offre de formation doit être renouvelée, y compris dans le secteur informel, pour être en adéquation avec les besoins du marché du travail et les aspirations des femmes et des jeunes, et qu'il est souhaitable que l'apprenant soit en relation avec les entreprises (publiques/privées, du secteur formel comme informel) afin de faciliter son insertion professionnelle ;

**Reconnaissant** l'utilité de tenir compte des métiers et des secteurs économiques porteurs dans l'orientation scolaire ;

**Nous engageons à :**

**Encourager** l'OIF, notamment à travers l'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEFF), ainsi que la Confémen à contribuer à l'élaboration des politiques et stratégies sectorielles en matière de formation professionnelle et technique en appuyant les États et gouvernements dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ces politiques et stratégies ;

**Soutenir** l'identification des métiers et des secteurs économiques porteurs et des besoins du marché du travail en matière de compétences par la mise en place de dispositifs nationaux de veille économique et sectorielle basés sur les besoins réels, contribuant ainsi à améliorer l'employabilité et l'auto-employabilité des jeunes et des femmes ;

**Favoriser** la mise en place de dispositifs de financement de la FPT associant acteurs publics et privés pour un renforcement qualitatif et quantitatif de l'offre de formation et encourager les synergies entre acteurs publics, entreprises, branches professionnelles, partenaires techniques et financiers pour optimiser les ressources mobilisées par chacun de ces acteurs ;

**Appuyer** la mise en place de dispositifs de partenariat État/secteur privé pour co-gérer, co-financer et co-évaluer les dispositifs de FPT ;

**Soutenir** la création d'un système fonctionnel et équitable de certification et de qualification de la formation professionnelle et technique qui assure ainsi les employeurs publics et privés des compétences des bénéficiaires ;

**Donner** une place de choix à la formation en présentiel et à distance des enseignants en pédagogie et sur le plan technique tout en soutenant l'inclusion ponctuelle d'enseignants issus des entreprises dans le milieu de la formation ;

**Contribuer** à offrir aux femmes et aux jeunes les mêmes opportunités de formation technique et professionnelle et à accroître la mixité des formations professionnelles ;

**Appuyer** la coopération entre États et gouvernements membres à travers l'échange d'expertise entre acteurs publics et privés, en particulier entre les branches professionnelles.

# XVI<sup>e</sup> Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Antananarivo (Madagascar), les 26 et 27 novembre 2016



## Résolution sur l'énergie propre et durable pour tous en Afrique

**Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage**, réunis les 26 et 27 novembre 2016 à Antananarivo, à l'occasion du XVI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie,

**Rappelant** la Conférence internationale sur l'énergie durable, tenue à Genève du 10 au 12 janvier 2012 ;

**Rappelant** la Conférence des Nations unies sur le développement durable, dénommée *Sommet de la Terre*, à Rio au Brésil, réunie du 20 au 22 juin 2012 ;

**Considérant** l'adoption, le 27 septembre 2015, des Objectifs du développement durable, et en particulier l'objectif n°7, qui vise à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, dont la cible n°1 vise à garantir cet accès d'ici 2030 ;

**Considérant** l'adoption, le 12 décembre 2015, à la 21<sup>e</sup> Conférence des parties à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques, de l'Accord de Paris et la décision n°1/CdP21 entérinant l'Accord et les mesures qui l'accompagnent ;

**Considérant** la nécessité de promouvoir l'accès universel à l'énergie durable dans les pays en développement, en particulier en Afrique, en renforçant le déploiement d'énergies renouvelables ;

**Rappelant** le lancement de l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables, le 1<sup>er</sup> décembre 2015 à la CdP21, la décision n°609 du XXVII<sup>e</sup> Sommet de l'Union africaine, les 17 et 18 juillet 2016, qui arrête la gouvernance de l'Initiative, et les recommandations formulées par le Sommet *Défis climatiques et solutions africaines sur le développement des énergies renouvelables*, tenu à New York le 20 septembre 2016 ;

**Saluant** les engagements pris lors du 1<sup>er</sup> Sommet africain de l'action, tenu à Marrakech le 16 novembre 2016, en marge de la CdP22, qui a réaffirmé l'importance d'une mise en œuvre adéquate des Objectifs de développement durable, à travers l'engagement concret et substantiel des pays africains à contribuer à l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques par le biais d'approches sous-régionales et régionales en faveur d'une co-émergence durable africaine, notamment à travers l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables et l'Initiative africaine de l'adaptation de l'agriculture ;

**Rappelant** que la majorité de la population du continent africain n'a pas accès à l'énergie et à l'électricité, et que les femmes et les filles portent un fardeau disproportionné pour pallier ce manque d'accès alors qu'il est nécessaire pour permettre l'accès à l'eau, aux soins de santé, à l'éducation, à l'agriculture, à l'emploi, à la sécurité, à l'équilibre du territoire, au développement économique, culturel, social et démographique ;

**Reconnaissant** l'importance de l'énergie pour le développement de nos économies et l'impact profond des services énergétiques sur les changements climatiques ;

**Soulignant** que le développement de l'énergie durable pour tous est une urgence économique qui offrirait de nouvelles perspectives aux entreprises africaines, permettant le développement durable des pays africains, et bénéficierait par la même occasion à l'économie mondiale ;

**Convenant** de soutenir et de promouvoir la coopération régionale et internationale afin de mobiliser une action concertée plus forte et plus ambitieuse des pays francophones afin de renforcer cet objectif ;

**Soulignant** également l'urgence pour chaque enfant dans les régions les plus reculées de nos pays de disposer de l'énergie suffisante afin d'étudier dans de meilleures conditions, notamment grâce à l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ;

**Estimant** que l'accès à l'énergie bénéficiera particulièrement aux femmes, en allégeant le fardeau des tâches ménagères qui leur incombent de manière disproportionnée et en permettant le développement de leurs activités génératrices de revenus ;

**Encourageons** l'augmentation de la présence des femmes dans les secteurs professionnels et techniques liés à l'énergie propre et durable afin qu'elles puissent bénéficier des investissements dans ces secteurs ;

**Soutenons** la mise en œuvre de l'Initiative sur les énergies renouvelables en Afrique et demandons à l'Organisation internationale de la Francophonie, notamment à travers l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), d'aider les pays d'Afrique francophone à en bénéficier et de favoriser l'émergence de solutions pour l'amélioration de l'accès à l'énergie durable en zones rurales ;

**Réaffirmons** la nécessité d'accompagner les pays africains dans le programme *Énergie durable pour tous* (SE4ALL), et appelons la Banque africaine de développement et le Centre régional pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la Commission économique des États de l'Afrique de l'Ouest à soutenir le développement des agendas d'action et des prospectus d'investissement dans les pays d'Afrique francophone ;

**Appelons** les pays développés à soutenir le développement de l'accès à l'énergie durable, en particulier dans les pays africains, et à contribuer à l'aboutissement effectif de cet objectif dans les pays qui manquent d'énergie, notamment en soutenant des projets concrets dans ce domaine ;

**Appelons** à une forte mobilisation des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage pour soutenir les pays africains dans le cadre d'une autonomisation de l'énergie durable pour tous.

# XVI<sup>e</sup> Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Antananarivo (Madagascar), les 26 et 27 novembre 2016



## Résolution sur la promotion de la diversité linguistique

**Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage**, réunis les 26 et 27 novembre 2016 à Antananarivo, à l'occasion du XVI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie,

**Rappelant** la mission A du Cadre stratégique de la Francophonie, qui consiste en la promotion de la langue française dans un contexte de diversité culturelle et linguistique ;

**Nous référant** à la Politique intégrée de promotion de la langue française, adoptée à Kinshasa en 2012, qui nous invite à « relever le défi politique du multilinguisme » ;

**Considérant** que, suite à la proclamation de l'année 2008 Année internationale des langues, le Forum international de Bamako sur le multilinguisme universel en janvier 2009 et les conférences internationales sur la diversité linguistique et culturelle dans le cyberspace de 2008 et 2011 ont émis l'idée de la tenue d'un sommet mondial sur le multilinguisme ;

**Soulignant** l'importance de la sauvegarde de toutes les langues ;

**Considérant** que le bilinguisme et le plurilinguisme participent d'une éducation de qualité et représentent un atout pour l'accès à l'emploi ;

**Encourageons**, dès le primaire, dans les pays éligibles à l'initiative *École et langues nationales* (Élan) lancée par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en 2011, une approche bilingue conjuguant une langue nationale et le français afin d'améliorer les premiers apprentissages (lire, écrire, compter) et la maîtrise effective de plusieurs langues dans les parcours scolaires ;

**Invitons** l'OIF, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), les opérateurs directs de la Francophonie et les Conférences ministérielles permanentes à renforcer la réflexion sur la diversité linguistique, notamment au moyen de réunions thématiques et de conférences régionales et internationales ;

**Nous engageons** à porter la question de la diversité linguistique devant des organisations partenaires, en particulier l'Unesco ;

**Invitons** l'OIF à mobiliser toutes les parties concernées en vue de créer les conditions favorables à une concertation internationale de haut niveau sur la protection et la promotion de la diversité linguistique mettant l'accent sur le rayonnement de la langue française.

---

## Résolution sur les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés

**Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage**, réunis les 26 et 27 novembre 2016 à Antananarivo, à l'occasion du XVI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie,

**Rappelant** la Déclaration de Bamako (2000), la Déclaration de Luxembourg sur les femmes, le pouvoir et le développement (2000), la Déclaration francophone sur les violences faites aux femmes (2010), la Résolution sur l'éducation et la formation des femmes et des jeunes à l'ère du numérique (2014), la Résolution sur la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants (2014) et l'engagement dans la Déclaration de Dakar (2014) à renforcer la lutte contre les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés ;

**Rappelant** la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies sur les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés de 2014 et la résolution du Conseil des droits de l'Homme sur le renforcement des mesures visant à prévenir et à éliminer les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés de 2015, la Déclaration universelle des droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ainsi que les autres instruments pertinents relatifs aux droits de l'Homme, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979 et les protocoles facultatifs qui s'y rapportent ;

**Accueillant** positivement l'inclusion dans l'Agenda 2030 du développement durable d'une cible visant l'élimination de toutes les pratiques préjudiciables, incluant les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés, et reconnaissant le besoin d'intensifier les efforts pour atteindre cette cible ;

**Saluant** les initiatives mondiales et régionales visant à prévenir et à éliminer les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés, et à soutenir les filles et les femmes mariées avant l'âge de 18 ans, telles que le nouveau programme mondial UNFPA-Unicef pour intensifier l'action contre les mariages d'enfants, lancé en mars 2016, et la Position africaine commune sur la Campagne de l'Union africaine pour mettre fin au mariage des enfants en Afrique, adoptée en juin 2015 ;

**Reconnaissant** que la persistance de discriminations fondées sur le sexe et l'accès inégal à l'éducation et à l'emploi, aggravés par la pauvreté et par les situations de conflit et de crise humanitaire, font partie des causes principales des mariages d'enfants, des mariages précoces et des mariages forcés ;

**Reconnaissant** que les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés sont des pratiques préjudiciables qui ont des répercussions disproportionnées sur les femmes et les filles et les empêchent de jouir de leurs droits fondamentaux ;

**Reconnaissant** en outre que ces pratiques constituent un obstacle de taille aux possibilités d'éducation pour les filles et les jeunes femmes, et continuent de nuire non seulement à la situation économique, juridique et sociale, et à la santé physique et mentale des femmes et des filles, y compris leur santé sexuelle et reproductive, mais aussi au développement socioéconomique de nos sociétés ;

**Exprimant** notre vive préoccupation à l'égard du nombre élevé de mariages d'enfants, de mariages précoces et de mariages forcés dans les pays de la Francophonie où actuellement, selon l'Unicef, 84 millions de filles et de femmes sont ou ont été mariées ou vivent en concubinage avant l'âge de 18 ans ;

**Réaffirmant** que les mesures politiques, économiques et sociales en faveur des femmes et des filles, leur autonomisation, ainsi que le respect, la protection et l'exercice de leurs droits figurent parmi les meilleurs moyens de mettre fin aux mariages d'enfants, aux mariages précoces et aux mariages forcés ;

**Réaffirmant** aussi que l'égalité femme-homme favorise la réalisation du développement durable, de la croissance économique inclusive et de la cohésion sociale ;

**Reconnaissant** que la nature complexe des mariages d'enfants, des mariages précoces et des mariages forcés nécessite une approche multisectorielle, impliquant la mobilisation de tous les acteurs institutionnels, de la société civile et de toutes les parties prenantes concernées, y compris les filles, leurs familles et leurs communautés, pour combattre les causes profondes de cette pratique qui existe dans différents contextes économiques, sociaux et culturels ;

**Nous engageons à :**

**Nous assurer** que les femmes et les filles soient au cœur de nos efforts collectifs afin de faire avancer l'Agenda 2030 du développement durable, notamment en travaillant pour atteindre la cible visant à éliminer les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés ;

**Promouvoir** la participation constructive et la consultation active des enfants et des jeunes, incluant les filles, sur toutes les questions qui les touchent et les sensibiliser à leurs droits, de sorte qu'ils soient habilités à s'exprimer, à faire des choix concernant leur vie en toute connaissance de cause et à devenir des acteurs du changement dans leurs sociétés, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité ;

**Promouvoir** le dialogue au sein des familles et des communautés, en impliquant tous leurs membres, particulièrement les groupes confessionnels et communautaires, les chefs coutumiers et les acteurs pertinents de la société civile, afin de les sensibiliser aux conséquences néfastes et aux coûts pour la société des mariages d'enfants, des mariages précoces et des mariages forcés, ainsi qu'aux avantages de retarder l'âge du mariage ;

**Encourager** l'engagement véritable des hommes et des garçons dans la réalisation de l'égalité entre les sexes, afin de contribuer à l'évolution des normes sociales qui perpétuent les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés ;

**Œuvrer** afin de faire en sorte que toutes les filles et les femmes ayant déjà subi, qui subissent ou risquent de subir ces pratiques aient accès sur un même pied d'égalité à des services de qualité en matière de soins, d'éducation, d'accompagnement psycho-social, de formation professionnelle, de santé sexuelle et reproductive et de protection ;

**Veiller** à la mise en place de lois, de politiques et de mécanismes gouvernementaux coordonnés afin de prévenir et d'éliminer les mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés et d'accompagner les filles, les adolescentes et les femmes précocement mariées ;

**Assurer** l'accès à la justice, aux mécanismes de responsabilisation et aux recours afin de faire appliquer et respecter les lois visant à prévenir et à éliminer les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés, notamment en sensibilisant les femmes et les filles sur leurs droits ;

**Promouvoir** à cette fin la mise en commun, entre les États et gouvernements membres et les institutions de la Francophonie, d'expériences et de bonnes pratiques ainsi que l'échange de données pertinentes en la matière ;

**Continuer** de renforcer l'engagement national, régional et international à éliminer cette pratique, notamment par l'appui à l'adoption du projet de résolution sur les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés à la 71<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies, ainsi que par l'encouragement à l'adhésion aux instruments juridiques internationaux en vigueur.

# XVI<sup>e</sup> Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Antananarivo (Madagascar), les 26 et 27 novembre 2016



---

## Résolution sur la décentralisation et le développement local

**Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage**, réunis les 26 et 27 novembre 2016 à Antananarivo, à l'occasion du XVI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie,

**Conscients** de la place essentielle de la décentralisation et du développement local pour la mise en œuvre de la *Stratégie économique pour la Francophonie* et de la *Stratégie jeunesse de la Francophonie* ;

**Reconnaissant** l'importance des apports et du rôle stratégique des collectivités territoriales décentralisées dans l'atteinte des Objectifs du développement durable (ODD) et de la nécessité de leur implication dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques, notamment celles de réduction des disparités économiques, d'atténuation et d'adaptation relatives aux conséquences des changements climatiques ;

**Rappelant** aux pouvoirs locaux et aux collectivités territoriales décentralisées leur obligation de promouvoir une politique de bonne gouvernance, de transparence, d'équité entre les citoyens, d'égalité femme-homme et de démocratie participative ;

**Réaffirmant** notre attachement au *vivre ensemble* harmonieux, à la cohésion sociale et à la bonne entente dynamique entre les collectivités territoriales, qui concourent au raffermissement de leurs liens de solidarité ;

**Recommandons** une plus grande implication des pouvoirs locaux et des collectivités territoriales décentralisées dans les processus de prise de décisions et de leur mise en œuvre en matière de démocratie, de développement et de promotion de la paix et de la sécurité ;

**Invitons** l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'Association internationale des maires francophones (AIMF) à continuer d'accompagner les pouvoirs locaux et les collectivités territoriales afin d'apporter une réponse concrète pour le développement, en mettant l'accent sur les volets économique et socioculturel ;

**Nous engageons à :**

**Prendre** des mesures concrètes en faveur de la décentralisation et du développement local, et à explorer, en relation avec les collectivités territoriales, de nouvelles sources de financement innovant ;

**Encourager** une culture du dialogue, de la concertation et de la co-construction entre autorités centrales et autorités locales ;

**Prendre et à promouvoir** des initiatives de renforcement des moyens institutionnels, financiers, humains, matériels et logistiques des collectivités territoriales décentralisées, tout en favorisant leur bonne gestion efficiente ;

**Faciliter** toutes les initiatives de coopération décentralisée entre les collectivités territoriales ainsi qu'entre celles-ci et toute autre entité poursuivant les mêmes objectifs de développement local ;

**Encourager** la participation citoyenne dans les processus décisionnels au sein des collectivités territoriales, y compris la participation des femmes, sur un pied d'égalité, à tous les niveaux de la vie politique, économique et sociale ;

**Mettre en œuvre** tous les moyens susceptibles de créer des collectivités territoriales économiquement viables et gérées en toute transparence, au service exclusif des populations.

---

## Résolution *Eau, Paix, Sécurité*

**Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage**, réunis les 26 et 27 novembre 2016 à Antananarivo, à l'occasion du XVI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie,

**Considérant** la Déclaration universelle des droits de l'Homme de l'Organisation des Nations unies visant à assurer le respect universel et effectif des droits de la personne et des libertés fondamentales ;

**Rappelant** les dispositions du droit international humanitaire relatives à la protection de l'environnement et de la population civile, ainsi qu'à l'accès humanitaire ;

**Considérant** que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'Homme et une composante indissociable d'autres droits de l'Homme, comme le droit à la santé et à l'alimentation ;

**Considérant** la Déclaration du V<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, à Maurice, du 16 au 18 octobre 1993, qui affirme la promotion de la paix et de la sécurité comme fondement de la Francophonie, et la Déclaration de Bamako de 2000 et celle de Saint-Boniface de 2006, encourageant la coopération entre les États et gouvernements membres ainsi qu'entre l'Organisation internationale de la Francophonie et les organisations internationales et régionales pour y parvenir ;

**Convaincus** de l'importance cruciale de l'eau comme source de coopération, facteur de paix, de développement durable, de sécurité et de stabilité, et en tant que facteur de réduction des inégalités sociales et des inégalités de droit, ainsi que de l'importance de l'accès à l'eau dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la santé publique, de la lutte contre la pauvreté, de l'énergie et de la navigation ;

**Convaincus** également de l'importance de l'accès à l'eau pour le renforcement du rôle économique et social des femmes et des filles, qui portent un fardeau disproportionné pour pallier le manque d'accès ;

**Soulignant** qu'une crise globale de l'eau figure parmi les premiers risques mondiaux, compte tenu du déséquilibre croissant entre les ressources disponibles et les besoins, notamment à cause des changements climatiques, et que, par conséquent, la gestion durable des ressources d'eau douce est un défi mondial majeur du 21<sup>e</sup> siècle ;

**Exprimant** notre préoccupation face à la menace grandissante d'une pénurie en eau, qui pourrait affecter plus de la moitié de la population mondiale d'ici 2050, ainsi qu'aux conséquences négatives d'une telle pénurie sur les économies locales et sur la cohésion sociale, avec les risques potentiels de conflits internes ou entre les pays ;

**Rappelant** l'objectif 6 de l'Agenda 2030 pour le développement durable adopté par tous les États membres de l'Organisation des Nations unies, portant sur l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et sur l'assurance d'une gestion durable des ressources en eau, y compris la coopération transfrontalière ;

**Rappelant** la résolution sur les réfugiés et les migrants et celle sur les enjeux de la 21<sup>e</sup> Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, toutes deux adoptées lors de la 31<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie tenue à Erevan, en Arménie, en octobre 2015, qui évoquent, respectivement, les multiples causes des déplacements de populations et les conséquences des changements climatiques affectant l'accès à l'eau ;

**Condamnons** l'utilisation de l'eau comme moyen de pression ou arme de guerre dans les conflits internes et internationaux ;

**Exprimons** notre engagement à prévenir les conflits liés à l'eau en assurant l'assainissement, la protection des infrastructures et la distribution pour tous, tout en veillant au respect du droit international et à la prise en considération des dimensions sociales, économiques, culturelles, religieuses, des politiques nationales de gestion de ressources et du service public de l'eau ;

**Saluons** les efforts et initiatives entrepris dans l'espace francophone pour la recherche de partenariats nationaux et internationaux afin de faire de l'eau un domaine privilégié de coopération et encourageons le recours aux instruments du droit international de l'eau, notamment les Conventions de New York et d'Helsinki sur la gestion des eaux transfrontalières ;

**Soutenons** l'initiative sénégalaise d'inscrire dans l'agenda du Conseil de sécurité des Nations unies la thématique *Eau, Paix Sécurité*, afin de poser les jalons d'une réflexion sur la problématique de l'eau, ressource stratégique, facteur de coopération renforcée et d'intégration sous-régionale, régionale et internationale ;

**Affirmons** que l'accès à l'eau et notamment la gestion par bassin, dans le respect du droit international, est un vecteur de paix et constitue un moyen de promouvoir la coopération et la confiance entre les États et gouvernements membres ;

**Affirmons** notre volonté de renforcer la coopération régionale et par bassin versant en matière d'approvisionnement en eau afin d'encourager la bonne gestion de cette ressource ainsi que son utilisation comme instrument de coopération et de paix durables ;

**Nous engageons** à soutenir auprès de l'Assemblée générale des Nations unies le renforcement, à long terme et dans un souci d'efficacité et d'efficience, de la gouvernance mondiale de l'eau ;

**Saluons** le lancement du Panel mondial de haut niveau pour l'eau et la paix et son Groupe d'amis, visant à proposer à la communauté internationale des recommandations en vue de renforcer l'architecture mondiale afin de prévenir et de résoudre les conflits liés à l'eau et de faciliter l'usage de l'eau en tant que facteur de paix, comme l'a rappelé la 2<sup>e</sup> rencontre de ce panel mondial de haut niveau, tenue les 5 et 6 avril 2016, à Dakar ;

**Nous engageons** à relayer les recommandations des panels sur l'eau et à nous associer aux initiatives politiques et diplomatiques existantes pour que la gestion de l'eau bénéficie de l'intérêt requis des politiques gouvernementales dans l'espace francophone ainsi que dans le monde entier, et devienne un instrument de paix ;

**Saluons** la création du groupe conjoint de haut-niveau ONU-Banque mondiale sur l'eau, dont l'objectif est de mobiliser des ressources efficaces pour mettre en œuvre l'Objectif 6, qui vise à garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement, et à assurer une gestion durable des ressources en eau ;

**Invitons** l'Organisation internationale de la Francophonie et les opérateurs directs à travailler de concert avec l'Organisation des Nations unies, sur la base des instruments internationaux mis en place et des panels ainsi qu'avec les autres partenaires internationaux et régionaux et les représentants de la société civile, en vue de contribuer aux efforts de la communauté internationale en faveur de la prévention, de la gestion et de la résolution de conflits liés à l'eau et de promouvoir, aux niveaux national, transfrontalier et intersectoriel, la coopération dans la gestion de l'eau et le partage des bénéfices des infrastructures liées à l'eau, tout en protégeant les services éco-systémiques.

# XVI<sup>e</sup> Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Antananarivo (Madagascar), les 26 et 27 novembre 2016



## Résolution sur la promotion du dialogue des cultures en tant que facteur de développement durable

**Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage**, réunis les 26 et 27 novembre 2016 à Antananarivo, à l'occasion du XVI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie,

**Rappelant** le Sommet de Beyrouth de 2002 consacré au dialogue des cultures ainsi que la Déclaration du Sommet de Dakar de 2014 qui considère, entre autres, la culture comme un vecteur de cohésion sociale et de dialogue ainsi qu'un catalyseur de développement économique ;

**Rappelant** également la résolution sur la Francophonie espace de paix, de tolérance, de diversité, de dialogue et de compréhension mutuelle, adoptée lors de la 31<sup>e</sup> session de la CMF à Erevan (Arménie) des 10 et 11 octobre 2015, et rappelant que le dialogue des cultures s'inscrit dans le cadre des valeurs portées par la Francophonie ;

**Rappelant** les appels lancés par la Conférence internationale pour le dialogue des cultures et des religions, organisée du 30 septembre au 2 octobre 2013 à Fès, au Maroc, par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ;

**Rappelant** la III<sup>e</sup> Conférence ministérielle de la Francophonie sur la culture, à Cotonou, au Bénin, en 2001 ;

**Rappelant** la Décennie des Nations unies pour le rapprochement des cultures 2013-2022 ;

**Rappelant** également la Convention de l'Unesco de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, désormais ratifiée par 144 parties, ainsi que le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) de cette Convention, qui s'engage à promouvoir le développement durable et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement parties à la Convention ;

**Fidèles** à l'esprit de la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement célébrée le 21 mai de chaque année, qui souligne que le développement est inséparable de la culture et appelle à l'intégration de la culture dans toutes les politiques de développement ;

**Soulignant** la Déclaration de Kairouan de la Conférence internationale sur le dialogue des civilisations et la diversité culturelle, tenue du 2 au 4 juin 2009 à Kairouan en Tunisie ;

**Attachés** à la concrétisation de l'objectif stratégique n°2 du Cadre stratégique de la Francophonie 2015-2022 visant le renforcement de l'ancrage de la culture dans les stratégies de développement ;

**Persuadés** du rôle du dialogue entre les cultures, les civilisations et les peuples dans la compréhension mutuelle, le « vivre ensemble », la cohésion sociale et le développement durable, et de son impact considérable dans la prévention des conflits et la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violents ;

**Déplorant** le risque d'instabilité et d'obstacles au développement que font peser sur les scènes nationales, régionales et internationales toutes les formes d'intolérance et d'incompréhension mutuelle menant à la rupture du dialogue interculturel ;

**Nous engageons** à une plus grande coopération culturelle entre les pays de l'espace francophone, dans l'objectif d'un développement solidaire, complémentaire et inclusif ;

**Demandons** à l'OIF de mener une réflexion pour le lancement d'un prix dédié au dialogue des cultures pour le développement durable et destiné aux acteurs publics ou de la société civile particulièrement actifs dans ce domaine ;

**Encourageons** l'OIF, les opérateurs de la Francophonie et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à œuvrer pour la promotion de politiques de développement intégrant des dimensions culturelles ;

**Nous félicitons** des initiatives de l'OIF pour la prise en compte de la dimension culturelle dans le développement durable et l'encourageons à poursuivre son action sur la thématique « dialogue des cultures et développement durable » et à impulser une dynamique d'échange d'expériences, d'initiatives et de bonnes pratiques en la matière ;

**Invitons** l'OIF à poursuivre sa coopération avec l'Organisation des Nations unies, particulièrement l'Unesco, et d'autres organisations internationales ou régionales, de manière à assurer une valorisation optimale de son action dans le domaine de la promotion du dialogue des cultures pour le développement durable.

---

*Résolution Investir dans le secteur de la santé  
pour soutenir la croissance partagée dans l'espace francophone*

**Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage**, réunis les 26 et 27 novembre 2016 à Antananarivo, à l'occasion du XVI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie,

**Réaffirmant** notre attachement à la langue française et notre engagement à la promouvoir dans tous les domaines d'action, dont la santé, la diversité des expressions culturelles et linguistiques, l'éducation, la formation professionnelle et technique, l'enseignement supérieur et la recherche, dans une constante solidarité agissante ;

**Reconnaissant** que les gouvernements doivent veiller à la répartition équitable du personnel et des infrastructures de santé dans les zones insuffisamment desservies afin d'assurer de meilleurs résultats pour la santé de toutes les composantes de la population, notamment en recourant aux ressources offertes par les technologies ;

**Reconnaissant** que les investissements dans les secteurs sanitaire et social engendrent des avancées socioéconomiques, en particulier pour les femmes et les jeunes, par la création d'emplois décents et favorisent une croissance économique partagée, inclusive et transformatrice, facteurs d'une cohésion sociale accrue ;

**Rappelant** que les faiblesses des systèmes de santé ont des conséquences préjudiciables non seulement sur la santé des populations mais également sur l'équilibre socioéconomique des pays ;

**Soulignant** que la forte mobilité humaine et l'accroissement des flux de marchandises observés ces dernières années ont engendré une augmentation significative des risques d'épidémies au niveau mondial. Leurs manifestations les plus récentes, telles que la réémergence de la grippe aviaire, les maladies à virus Ebola et Zika, sont autant de menaces pour les populations, l'économie et la stabilité dans le monde, qui appellent un renforcement de la sécurité sanitaire internationale ;

**Reconnaissant** que, grâce aux nombreuses coopérations dans le domaine de la santé entre les pays de l'espace francophone et à la mobilité croissante des personnes, en particulier les étudiants et les professionnels de santé, la Francophonie offre un cadre particulièrement approprié pour sensibiliser au besoin impérieux de renforcement des systèmes de santé à travers, notamment, l'investissement dans les infrastructures, les emplois en santé et le secteur social ;

**Saluons** la publication du rapport et des recommandations de la Commission du secrétaire général des Nations unies sur l'emploi en santé et la croissance économique, et appelons de nos vœux leur mise en œuvre rapide par l'ensemble des États, dans le cadre de la réalisation de l'Agenda 2030 du développement durable et notamment de l'objectif spécifique à la santé (ODD 3) et en particulier de la couverture sanitaire universelle (CSU, cible 3.8) ;

**Nous engageons à :**

**Favoriser** des échanges réguliers entre ministres des pays de l'espace francophone sur des sujets d'intérêt commun dans le domaine de la santé, en relation avec la croissance économique, la lutte contre le chômage, le développement et l'égalité femme-homme, afin de mettre en place un cadre de dialogue, notamment sur la mobilité à la fois géographique et de carrière des personnels de santé ;

**Promouvoir** les échanges universitaires et scientifiques et encourager le développement de la formation supérieure et de la recherche dans le domaine de la santé, en s'appuyant en particulier sur l'Agence universitaire de la Francophonie ;

**Identifier** des mécanismes de coopération technique et financière en vue de répartir avec plus d'équité les bénéfices économiques, sociaux et de développement liés à la mobilité internationale des personnels de santé entre les pays ;

**Nous mobiliser** également en faveur de toute autre action qui contribuerait à l'application effective des conventions et recommandations de l'Organisation internationale du travail et de l'Organisation mondiale de la santé, en particulier du Code de pratique mondial pour le recrutement international des personnels de santé.

---

## Résolution sur la sécurité routière

**Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage**, réunis les 26 et 27 novembre 2016 à Antananarivo, à l'occasion du XVI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie,

**Constatant** que, du fait des accidents liés à la circulation routière, 1 200 000 personnes décèdent chaque année et 50 millions d'autres sont blessées, parfois même handicapées, selon l'Organisation mondiale de la santé ;

**Constatant** que les accidents de la route sont devenus un fléau sanitaire mondial et la première cause de mortalité chez les jeunes âgés de 15 à 29 ans ;

**Constatant** que les pays de l'espace francophone payent un tribut humain particulièrement lourd et qu'ils en subissent des pertes économiques importantes ;

**Considérant** que, si les tendances actuelles se poursuivent, ce bilan va s'accroître fortement du fait du développement économique et démographique, et de l'augmentation du parc des véhicules de toutes catégories ;

**Considérant** que les Nations unies se sont saisies du dossier dès 2004 et que de nombreuses initiatives ont été promues au plan international, et en particulier qu'en mars 2010 l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la résolution A/RES/64/255, par laquelle elle proclame la décennie 2011-2020 Décennie d'action pour la sécurité routière, en vue de stabiliser puis de réduire le nombre prévu de décès imputables aux accidents de la route dans le monde ;

**Considérant** que plusieurs pays de l'espace francophone ont réussi, par l'adoption de stratégies nationales ambitieuses en matière de sécurité routière, à réduire de façon significative le nombre des victimes des accidents de la circulation ;

**Considérant** qu'il est donc hautement souhaitable de mettre en commun, selon des modalités à définir, les expériences et les savoir-faire des pays de l'espace francophone, dans le but d'éviter des dizaines de milliers de morts, en progression constante chaque année ;

**Nous engageons**, en nous fondant sur les dispositions de la résolution 70/260 de l'Assemblée générale des Nations unies du 15 avril 2016, à promouvoir et à améliorer la sécurité routière dans l'espace francophone, notamment en favorisant des campagnes de sensibilisation et des actions de formation à la prévention des accidents de la route, y compris dans le cadre des programmes scolaires ;

**Décidons** de développer la concertation dans les instances internationales et de partager les stratégies en matière de sécurité routière ainsi que les expériences réussies pour la prévention des accidents de la route.

# XVI<sup>e</sup> Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Antananarivo (Madagascar), les 26 et 27 novembre 2016



## Résolution sur l'économie bleue

**Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage**, réunis les 26 et 27 novembre 2016 à Antananarivo, à l'occasion du XVI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie,

**Considérant** l'adoption, le 27 septembre 2015, des Objectifs de développement durable et en particulier l'objectif<sup>o</sup> 14, qui vise à conserver et à exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable ;

**Rappelant** la Déclaration de Dakar de la XV<sup>e</sup> Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, adoptée le 30 novembre 2014, et en particulier sur la place consacrée aux femmes et aux jeunes dans les politiques publiques et la nécessité d'accompagner les pays dans des trajectoires de développement sobre en carbone et résilient au changement climatique ;

**Notant** l'adoption à Addis-Abeba, le 15 janvier 2015 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine qui considère l'économie bleue comme « le futur de l'Afrique » ; et considérant la stratégie maritime intégrée de l'Union africaine (SMIUA) pour l'horizon 2050 qui qualifie l'économie bleue de « nouvelle frontière de la renaissance africaine » ;

**Notant** la Déclaration adoptée au 2<sup>e</sup> Sommet sur l'économie bleue, le 19 janvier 2016 à Abu Dhabi, appelant les États, les organisations internationales et les donateurs à prendre les mesures concertées et à faciliter l'application de l'économie bleue dans la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre de l'accord de Paris sur le climat ;

**Notant** l'adoption, le 15 octobre 2016 à Lomé, de la Charte sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique, dont une partie importante est consacrée à l'économie bleue ;

**Notant** la décision de la Conférence ministérielle africaine sur les économies océaniques et le changement climatique, tenue à Maurice le 1<sup>er</sup> septembre 2016, appelant les partenaires au développement à préparer un ensemble de mesures d'assistance techniques et financières en appui aux économies bleues afin de renforcer les capacités africaines ;

**Soulignant** le travail accompli dans le cadre de la Commission de l'océan Indien, en matière de préservation et de bonne gestion des ressources halieutiques, de lutte contre la piraterie maritime et de projets de biodiversité et de gestion intégrée des zones côtières ;

**Reconnaissant** le rôle crucial des océans dans l'apparition et le développement de la vie et l'importance stratégique du milieu aquatique, qui couvre la grande majorité de la surface du globe et qui continue à générer de l'oxygène contribuant à la régulation du climat ;

**Conscients** de la grande richesse des océans, des lacs et des rivières en ressources naturelles qui sont encore inexploitées et reconnaissant l'importance de la bonne santé des écosystèmes marins et côtiers ainsi que du maintien de la biodiversité ;

**Considérant** que l'économie bleue possède un fort potentiel de développement et constitue une stratégie de long terme visant à soutenir la croissance durable dans les divers secteurs marins et maritimes que sont la pêche et l'aquaculture, les transports maritimes, les biotechnologies, les activités minières, la production d'énergie, le tourisme littoral et maritime ou encore la construction et la réparation navales, entre autres ;

**Reconnaissant** la forte présence et la contribution importante des femmes dans la filière de la pêche ainsi que dans les activités post-prises, notamment la transformation et la commercialisation ;

**Considérant** les opportunités offertes par l'économie bleue en matière de formation professionnelle et d'emploi pour les femmes et les jeunes ;

**Reconnaissant** la nécessité de protéger les écosystèmes marins et la biodiversité et de garantir l'efficacité et la durabilité des activités humaines en mer, la nécessité de combattre la pêche illégale pour la préservation des stocks de poissons, et désireux d'accroître la coopération internationale en ce qui concerne les routes maritimes et la surveillance de la pêche ;

**Appelons** les États côtiers et les petits États insulaires en développement, en lien avec les besoins particuliers des États enclavés, à utiliser la planification de l'espace maritime, un processus intégré qui rassemble les différents usagers de la mer pour échanger des informations et prendre en commun des décisions organisant une utilisation durable des ressources marines ;

**Appelons** les pays développés à soutenir le développement de l'économie bleue pour une exploitation durable des richesses des océans fondée sur une connaissance scientifique des écosystèmes marins et fluviaux, afin de contribuer au développement durable des États côtiers et des petits États insulaires en développement ;

**Entendons** conjuguer nos efforts afin de lutter contre les menaces qui pèsent sur les océans et l'économie bleue, notamment la piraterie et la violence armée, l'élévation du niveau des océans, leur acidification, la pêche illégale, la surpêche et la pollution, incluant les dégazages marins et les déchets plastiques ;

**Invitons** la Secrétaire générale de la Francophonie à travailler avec les partenaires au développement afin d'accompagner les pays concernés de l'espace francophone, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie économique pour la Francophonie.